


Habilitation électrique basse tension, recyclage (niveaux B2 B1 BR BC BS HOV)

L'employeur doit s'assurer que le travailleur habilité a toujours les compétences et aptitudes nécessaires pour réaliser en sécurité les tâches confiées dans son environnement de travail. La périodicité recommandée est de 3 ans.

A noter, le recyclage ne peut être entrepris et validé que pour une habilitation ayant fait l'objet d'une formation initiale de même nature. Votre ancienne attestation de formation vous sera demandée à l'inscription.

POUR QUI ?	Personnel effectuant des travaux d'ordre électrique (niveau B2 ou B1) et/ou assurant la direction effective des interventions (BR) et/ou réalisant des consignations (niveau BC) et/ou devant accéder à des locaux haute tension (niveau HOV).
OBJECTIFS	A l'issue du module, le participant devra être capable de : > Réactualiser ses connaissances des dangers et du risque électrique > Effectuer les opérations relatives à sa mission en toute sécurité > Concevoir et réaliser une consignation électrique (niveaux BR BC) > En cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique, connaître la conduite à tenir
PREREQUIS	Avoir été habilité dans les trois dernières années (fournir l'attestation de formation à l'inscription).
DUREE	11 heures sur 1.5 jour
CONTENU	JOUR 1 : - Rappel des risques électriques - Evolution de la réglementation - Rôles et responsabilités selon le niveau d'habilitation et les missions des participants JOUR 2 : - Identification du risque et mesures de prévention ou suppression du risque : - Consultation des plans/schémas - Matériels de protection et de mesure - Outillage - Consignation - QCM Evaluation de l'atteinte de objectifs : Test de début et de fin de formation de type QCM.
FORMATEUR	Carlos OLIVA (formateur en prévention des risques électriques, ex-frigoriste)
MOYENS ET METHODES	80% théorie – 20% pratique. Théorie : exposé vidéoprojeté, échange d'expérience, pratique : identifier et éliminer les risques, baliser, vérifier le matériel et l'outillage, réaliser la consignation. Un livret mémo sera remis.
VALIDATION	Validation par : Attestation de stage / Certification : préconisation de niveau d'habilitation électrique (70% de réussite pour valider un niveau) selon norme NF C 18 510 Certification partielle possible : oui (un complément de formation pourra être proposé pour atteindre les niveaux souhaités)
ORGANISATION	Horaires : 8h30 – 12h / 13h – 16h30 Lieu : IF2P EVOLUTION, 176 rue Achard, Bât C1, 33300 BORDEAUX Matériel à prévoir : tenue d'atelier (bleu et chaussures de sécurité). Effectif : le groupe sera compris entre 5 et 12 personnes Repas : offert ; Hébergement : une liste d'hôtels sera fournie avec votre convocation Si vous êtes en situation de handicap : contactez notre référente Marine SIMONNEAU au 06 52 05 24 98.

FINANCEMENT	<p>CPF MOTS CLES : habilitation électrique CODE CPF : BR 235592, B2 237234, BS 236402 N°CARIF : 00134488 N°CERTIF INFO : BR 82496, B2 65944, BS 65958 FORMACODE : 24049</p>	
TARIF	<p>315.00 € net / personne</p>	
DATES	<p>14 au 15 décembre 2020 04 au 05 février 2021 10 au 11 mai 2021 09 au 10 septembre 2021 29 au 30 novembre 2021 Nombre de places disponibles en temps réel sur www.if2p-evolution.com</p>	
GROUPES	<p>chez IF2P : 1660.50 € / groupe de 6 personnes + 250.00 € / pers supp chez le client, Bordeaux limitrophe : 1025.00€ / groupe de 5 personnes + 50.00 € /pers supp</p>	
SUIVE DE PARCOURS	<p>Attention, cette formation ne prévoit pas de manipulation électrique ou de câblage, pour cela, privilégiez des journées de remise à niveau : module E3 ou OPEN</p>	
PROCEDURE D'INSCRIPTION	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifiez votre niveau cf les prérequis indiqués ci-dessus. En cas de doute, nous contacter. 2. Téléchargez sur www.if2p-evolution.com ou demandez-nous votre devis. 3. Nous renvoyer le devis signé en indiquant votre moyen de paiement (chèque, prélèvement, compte CPF...). 	

MÉMO « HABILITATION ELECTRIQUE »

Référence normative : norme NF C 18 510 version de janvier 2012

Objectif : La prévention du risque électrique vise à garantir que :

- chacune des personnes, du donneur d’ordre à l’exécutant, prend en compte, à son niveau de responsabilité et avec le degré d’appréciation qui convient, la prévention du risque électrique ;
- les opérateurs ont les connaissances techniques nécessaires et suffisantes pour savoir, dans un environnement donné et pour un travail donné, comment prévenir le risque électrique.

Qui est concerné ? L’HABILITATION est la reconnaissance, par l’EMPLOYEUR, de la capacité d’une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Les chefs d’entreprise, travailleurs indépendants, autoentrepreneurs qui participent eux-mêmes à une opération, n’ont pas d’habilitation (puisque pas d’employeur), cependant, ils doivent avoir suivi une formation à la prévention du risque électrique adaptée aux opérations à réaliser. Comme les salariés, ils doivent faire la preuve de leur connaissance en matière de prévention du risque électrique. (cf. § 5.8.2)

Quel symbole est adéquat ? (ici indiqués les niveaux pratiqués par IF2P)

Activités	Symboles
Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A courant alternatif) Types d’opérations : - Remplacement de raccordement de chauffe-eau, convecteurs... - Raccordement sur bornier/domino en attente, - Remplacement de fusibles basse tension, réarmement de protections, - Remplacement à l’identique d’une lampe, d’un socle de prise de courant, d’un interrupteur... <i>Travailleurs</i> : plombier/chauffagiste en petite rénovation, agent d’entretien	BS
Travaux sur les ouvrages et installations électriques. Types d’opérations : - Création, modification d’une installation électrique, - Remplacement d’un coffret, armoire, - Balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (uniquement pour le chargé de) -etc. <i>Travailleurs</i> : plombier/chauffagiste en neuf ou rénovation globale, électricien, frigoriste, technicien de maintenance	Exécutant B1, B1V Chargé de travaux B2, B2V
Intervention générale d’entretien et de dépannage sur des circuits. Types d’opérations : - Recherche de pannes, dysfonctionnements, - Réalisation de mesures, essais, manœuvres, - Remplacement de matériel défectueux (relais, bornier...), - Mise en service partielle et temporaire d’une installation, - Connexion et déconnexion sous tension (max 500 V en courant alternatif) <i>Travailleurs</i> : électricien <u>confirmé</u> du service maintenance, dépanneur.	BR
Consignation d’un ouvrage ou d’une installation électrique	BC
Simple accès à local Haute Tension	H0V